



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sports scolaires et universitaires

Question écrite n° 81570

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur le développement de la pratique de la lutte, comme sport scolaire ou universitaire, en direction des jeunes. En effet, cette discipline très répandue en Asie centrale et surtout en Extrême Orient entretient des valeurs de respect et de maîtrise de soi. L'image de la lutte n'est peut-être pas aussi médiatique que celle d'autres sports qui semblent plus exposés, notamment aux intérêts économiques et à des rémunérations importantes pour ces champions. Dès lors, il conviendrait d'en revaloriser les compétitions, les championnats, les athlètes et les médailles. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

La lutte, comme bien d'autres disciplines sportives, qu'elles soient olympiques ou non olympiques, bénéficie de retombées financières assez faibles, surtout au regard d'autres sports très médiatisés. Pour aider la Fédération française de lutte (FFL) à valoriser ses disciplines et ses champions, le secrétariat d'État aux sports s'est engagé auprès d'elle, au travers d'une convention d'objectifs pluriannuelle, pour l'aider à mieux organiser ses structures et à mettre en oeuvre un parcours de l'excellence sportive qui réponde aux exigences du haut niveau. Par ailleurs, 29 cadres d'État exercent leurs missions auprès de la FFL, que ce soit en faveur de la promotion et du développement des pratiques ou pour l'entraînement des lutteuses et lutteurs de haut niveau. Ainsi, en matière d'outils de promotion, l'aide publique, financière et humaine a aidé la FFL à mettre en oeuvre le système des grades qui est diffusé à l'échelle planétaire par la Fédération internationale de lutte. Ce dispositif permet à la fois de diffuser des méthodes pédagogiques pour l'enseignement de la lutte et de valoriser l'image de cette pratique par l'instauration de tenues homogènes et reconnaissables. En matière de haut niveau, les meilleurs lutteuses et lutteurs français sont accueillis au sein de structures d'entraînement, à savoir un pôle Espoir (Font-Romeu) et quatre pôles France (Besançon, Dijon, Wattignies et Paris), où ils bénéficient de l'expertise d'entraîneurs renommés, d'un suivi médical optimal et d'un accompagnement socioprofessionnel adapté. Ainsi, des aides financières individualisées sont prévues pour accompagner ces sportifs et certains bénéficient de contrats d'insertion professionnelle qui leur permettent de concilier leur vie sportive et professionnelle. C'est ce type d'accompagnement qui est proposé à la FFL, comme aux autres fédérations sportives, qui lui permettra d'obtenir des résultats de haut niveau, telles les médailles d'or et de bronze remportées aux Jeux Olympiques de Pékin par Steeve et Christophe Guenot, à même de susciter un enthousiasme populaire et médiatique autour de cette pratique. L'accompagnement fait en matière de structuration fédérale permet alors un accueil de qualité au sein des clubs affiliés des personnes intéressées. Dès lors, une augmentation des pratiquants génère à la fois des ressources supplémentaires en produits de licences et un accroissement de l'intérêt de la lutte pour certains partenaires économiques privés. La position de l'État pour valoriser les compétitions de lutttes et leurs champions reste donc, comme pour les autres disciplines sportives, d'accompagner la structuration fédérale afin de l'aider à intégrer un cercle vertueux de développement par la promotion de ses résultats.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81570

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6882

Réponse publiée le : 14 septembre 2010, page 10097